

# HANOUCCA

Selon l'enseignement du Rav Yéhouda Askenazi (Manitou)



IMG © E.B. Weill

## À QUOI RESSEMBLE LA SOCIÉTÉ HEBRAÏQUE IDÉALE ?

2/2

Connaissez-vous un modèle juif spécifique de société ?

➤ Selon l'enseignement d'un rabbin du XIX<sup>ème</sup> siècle, connu sous le nom de son principal ouvrage *Hafets Hayim*, et selon notamment son commentaire de la *Sidrah Shoftim*, Deutéronome XVI, 18 à XXI, 9, qui s'enracine dans les sources traditionnelles, le véhicule de la présence de la Shék'hina a quatre piliers... Lorsque ces quatre institutions fonctionnent dans le projet de sainteté, la Shék'hina se dévoile à travers elles... il y a d'abord ce que nous appelons l'État – sans aucune option idéologique ou politique : ce peut être la royauté, la république, toute forme de pouvoir civil ; en hébreu, *Mélèkh*. Ensuite, il y a le pouvoir juridique, en hébreu : *shofet*, le juge. Troisièmement, le pouvoir sacerdotal : on traduit en français 'Prêtre', mais en hébreu le terme *Kohen* veut dire beaucoup de choses différentes. Enfin, le pouvoir prophétique, le *Navi*. Telles sont les quatre institutions de la structure de la société hébraïque traditionnelle.

Quelles sont les quatre institutions de la société hébraïque ?  
Quelle est la fonction du Melekh ? du Shofet ? du Kohen ? du Navi ?

## Définition de séparation des pouvoirs

La **séparation des pouvoirs** est un principe, une théorie, qui préconise que les trois grandes fonctions de l'État (le **pouvoir exécutif**, le **pouvoir législatif** et le **pouvoir judiciaire**) soient chacune exercée par un organe ou une **instance** différente :

### Pouvoir législatif

Le pouvoir législatif, dévolu aux **assemblées représentatives**, édicte les règles.

### Pouvoir exécutif

Le pouvoir exécutif, détenu par le **gouvernement**, exécute les règles.

### Pouvoir judiciaire

Le pouvoir judiciaire, assuré par les **juridictions**, règle les **litiges**.

Le contrôle que chacun des trois pouvoirs exerce sur les autres est censé préserver les **citoyens** des atteintes à ses **droits fondamentaux**.

La différence établie par Manitou recoupe-t-elle la séparation des pouvoirs ? Identifiez les points de convergence et de divergence.

➤ [https://www.toupie.org/Dictionnaire/Separation\\_pouvoirs.htm](https://www.toupie.org/Dictionnaire/Separation_pouvoirs.htm)

... Selon la structure de l'ordre biblique, la société d'Israël est effectivement un mishkan dans son organisation propre. Les initiales des quatre mots melekh, shofet, kohen, navi forment le corps même, le mot même de mishkan. La législation est très précise sur la catégorisation de ces fonctions et le cumul en est interdit, en particulier le cumul des fonctions de melekh et de kohen : le roi n'a pas le droit d'être grand prêtre, le grand prêtre n'a pas le droit d'être roi. Il ne doit pas y avoir confusion du pouvoir civil et de l'autorité sacerdotale. Le rôle du roi, du pouvoir civil, c'est la direction de la société dans la vie terrestre, dans la vie de ce monde-ci, alors que le kohen marque la direction de la société pour la vie du monde à venir, et les critères ne sont pas les mêmes. Les compétences n'étant pas les mêmes,

il ne peut y avoir confusion de personnes – sauf dans des cas d'urgence, comme, par exemple, aux temps des Macchabées ou des kohanim se sont révoltés pour sauver l'identité judéenne, puis, vu l'urgence et de façon provisoire, puisque les hommes de la royauté, du pouvoir de la cité n'étaient pas capables de cette révolte, ont pris la royauté. Tel est le fondement historique de la fête de Hanouccah. La dynastie des Macchabées qui étaient des kohanim aurait dû, selon le Talmud, tout de suite après le danger, rendre le pouvoir civil ; cela n'a pas été fait. Cette dynastie est devenue sadducéenne, et c'est pourquoi le Talmud a une telle réticence envers les Macchabées et Hanouccah.

Quelle est l'erreur des Macchabées ?  
 Quel est alors le message de Hanoucca selon les Sages du Talmud ?

... Tout se passe comme si, après les deux mille ans d'histoire de l'exil et de la diaspora, nous étions en train d'entreprendre la reconstitution du mishkan. Mais il y a des étapes. La première étape est celle de malkhout, de la reconstitution de la société politique. Ensuite, il y a l'étape du Sanhedrin, puis celle du sanctuaire, et enfin celle de la prophétie. Telle est l'enseignement du Hafets Hayim. La reconstruction du mishkan de la société hébraïque doit se faire par étapes...Le métier d'homme, c'est de faire du monde un mishkan. Telle est la formule à

laquelle il faut arriver. Nous sommes à une période de l'histoire d'Israël où le problème est posé. Pendant deux mille ans nous étions en espérance, et voilà que la question du mishkan se pose concrètement dans le temps et dans l'espace, se pose dans l'histoire.

Comment ces quatre institutions prennent place dans la réalité contemporaine ?  
 Qui sont ces personnes aujourd'hui ?  
 Quel message personnel reprenez-vous de cet enseignement ?

Source : La parole et l'écrit, tome 1, Paris Albin Michel, 1999, p. 266-270